

## CONTRAT DE CONTRÔLE

A nous retourner complété et signé par courrier ou par mail

Entre les soussignés (**lieu de la station**) :

Nom & Prénom : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

☎ : ..... 📠 : .....

@ : .....

Nom et adresse de facturation si différents.

Nom :

Adresse :

CP-Ville :

Tél. :

Et :

**INNO-BIO**

11 avenue de la Mouyssaguèse  
31280 DREMIL-LAFAGE

Il a été convenu ce qui suit :

**INNO-BIO** effectuera pour le compte du contractant **1 visite technique annuelle** nécessaire pour le bon fonctionnement de l'installation. (*En général 1 an après la mise en service pour la première visite*)

**\* Le service SAV vous contactera pour fixer un rendez-vous avec le technicien**

**Nous vous rappelons qu'un entretien annuel de votre système d'épuration des eaux usées est vivement conseillé, afin de pérenniser son fonctionnement et ses performances écologiques**

Le Client reconnaît par la signature de ce contrat qu'il a reçu le guide d'utilisation du constructeur et atteste avoir mis en œuvre les recommandations d'installation. Le guide d'utilisation est la base de ce contrat d'exploitation.

**La visite sera effectuée en :**

**MOIS : ..... ANNEE : .....**

### NATURE DE LA PRESTATION INNO-BIO

Contrôle de fonctionnement de la micro-station,

Vérification des niveaux de charge de la décantation avec avis technique de fréquence de vidange, et clarification – État des appareils électromécanique ✓ Pompe ✓ Compresseur

Observations diverses et établissement du rapport d'entretien.

### CARACTERISTIQUES DE VOTRE INSTALLATION :

Base de dimensionnement : 150EH litres/jour/eh DB05= 60grs/J/H

**Modèle :** .....

**N° de série :** .....

**Mise en service :** .....

### **Conditions générales :**

La première visite est effectuée à la fin de la première année de fonctionnement de la station d'épuration.

Le présent contrat est conclu **pour 1 AN, reconduit chaque année par un nouveau contrat remis lors de la visite.**

Au prix de **120 € H.T. Soit T.T.C\* : 132 € (TVA 10%) – 144 € (TVA 20%). (Rayer la mention inutile)**

**\*TVA 10% pour les habitations de plus de 2 ans – TVA 20% pour les habitations de moins de 2 ans**

Il est proposé lors de la visite du technicien à la date anniversaire et pour une nouvelle période D' 1 AN.

**En souscrivant ce contrat vous bénéficierez d'une remise de 20% sur le matériel, déplacement et main d'œuvre sur toute intervention durant l'année en cours.**

En cas de résiliation, sur simple avis écrit ou fax, aucun remboursement ne pourra être exigé par le CLIENT.

Le client veillera à assurer un accès aisé au technicien INNO-BIO, à la station d'épuration.

**Le contrôle ne comprend pas : les vidanges et tout le terrassement.**

Fait-le .....

SIGNATURE DU CLIENT :

## ATTESTATION DECLARATION TVA 10 %

JE SOUSSIGNE, Monsieur, Madame .....

ATTESTE QUE,

- Le domicile
- Le local à usage d'habitation

Situé au (**lieu de la station**):

.....  
.....  
.....

Dont je suis

- Propriétaire
- Locataire
- Usufruitier

**Est achevé depuis plus de deux ans.**

*Cocher les mentions correctes*

Fait-le .....  
SIGNATURE DU CLIENT :